



Caractéristiques certifiées
disponibles sur simple demande.



RIS 1/2", 3/4" ET 1"

Robinet d'arrêt ou de commande d'appareils à gaz
à 2 raccords unions alimentés par réseaux.

FONCTIONNEMENT

POSITION OUVERT



Manette dans le prolongement
du corps du robinet.

POSITION FERMÉ



Manette perpendiculaire au
corps du robinet.

LE ROBINET EST TOUJOURS LIVRÉ EN POSITION OUVERT

Ce robinet ne nécessite aucun entretien pendant toute la durée de sa vie.

Température d'utilisation : de -20°C à +60°C

Pression maximale en service : 500 mbar

Norme de référence NF E 29-135

PRESCRIPTION

RAPPEL

Ce type de robinet est destiné à équiper les installations de gaz combustible des bâtiments d'habitation individuelle ou collective visées par l'arrêté du 23 Février 2018 et le guide appareils et matériels à gaz.

NOTICE DE MONTAGE

01

Coupez l'arrivée du gaz au compteur.
Ce robinet n'a pas de sens de circulation
spécifique du gaz.

02

Si le robinet a des pattes, le fixer au mur
en s'assurant que la manette soit en
position OUVERT.

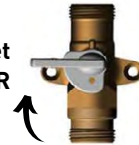
03

Raccordez le robinet à la canalisation gaz
sans oublier les joints plats.
Couple nominal de serrage des joints plats
gaz en fibre.

1/2"=30 Nm 3/4"=30Nm 1"=40Nm

04

Fermez le robinet
1/4 DE TOUR



05

Une fois le robinet raccordé **NE PAS OUBLIEZ
DE REOUVRIR LE GAZ AU COMPTEUR ET
AU ROBINET.** S'assurer de l'étanchéité des
raccordements à l'eau savonneuse (flamme
interdite).

En ce qui concerne les raccords à braser, il est rappelé que les
raccords ne doivent jamais être montés sur le robinet lors du brasage.

Il est nécessaire de fermer le robinet :

- › En cas de problème sur l'alimentation de gaz
- › Avant toute intervention sur le réseau d'alimentation en gaz (démontage, remplacement, etc...)
- › L'installation de ce robinet doit être réalisée en respectant la réglementation en vigueur et dans les règles de l'art.
- › Pour permettre toutes les fonctions de ce robinet, il est indispensable que l'installation de gaz soit bien dimensionnée.
- › Toute détérioration ou destruction d'une partie du robinet nécessite de remplacer le robinet complet. Le remplacement partiel de tout composant du robinet est interdit : la détérioration de toute partie du robinet signifie que celui-ci n'est plus conforme à la norme.
- › Il est impératif de suivre les instructions du fabricant du robinet et celles du fabricant d'appareil y compris celles données pour la position du point de raccordement.